

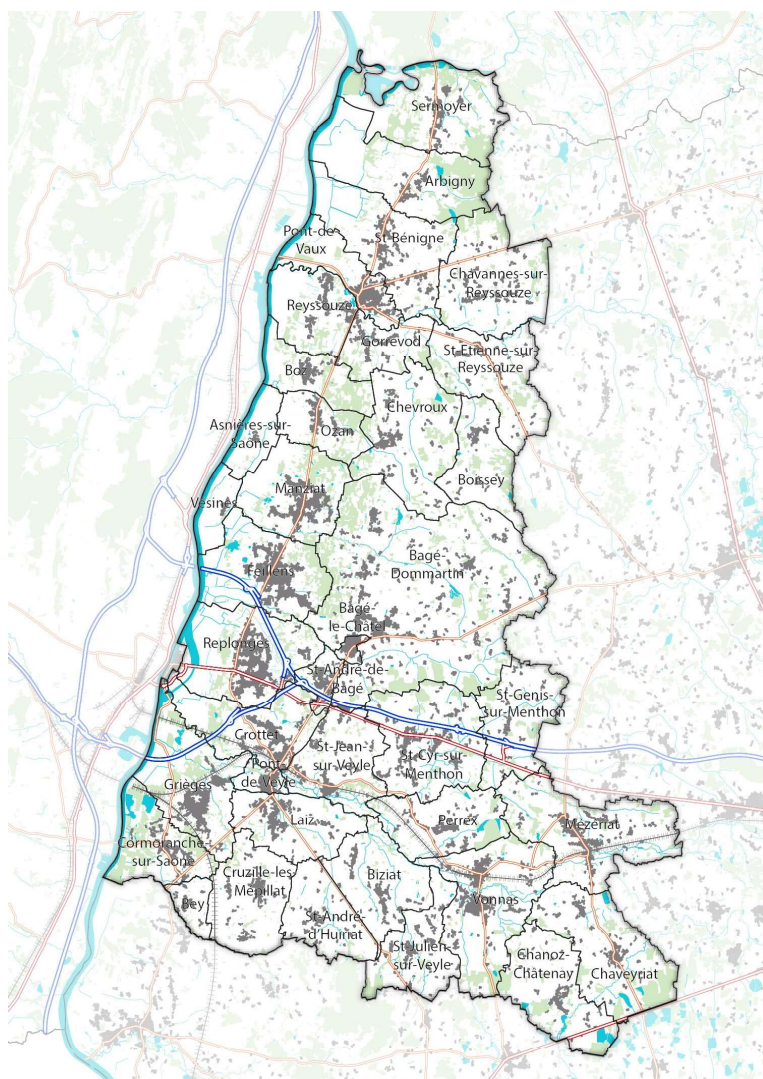


SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

EXPOSITION ITINERANTE du 25 mai au 30 juillet 2021

Une exposition pour découvrir le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bresse Val de Saône actuellement en cours de réalisation sur votre territoire.

Pour aller plus loin... :
www-bresse-valdesaone.fr





SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

LES LIEUX D'EXPOSITION

Accessibles aux horaires d'ouverture habituelles

du 25 mai au 29 mai

Mairies de Replonges, Boisse, St-André-d'Huiriat, St-Julien-sur-Veyle

du 31 mai au 5 juin

Mairies de Feillens, Chevroux, Cruzilles-lès-Mépillat, Biziat

du 7 juin au 12 juin

Mairies de Vésines, Ozan, Bey, Vonnas

du 14 juin au 19 juin

Mairies de Asnières-sur-Saône, Boz, Cormoranche-sur-Saône, Mézéziat

du 21 juin au 26 juin

Mairies de Manziat, Reyssouze, Grièges, Chaveyriat

du 28 juin au 3 juillet

Mairies de Bâgé-Dommartin, Gorrevod, Pont-de-Veyle, Chanoz-Chatenay

du 5 juillet au 10 juillet

Mairies de Bâgé-le-Chatel, St-Etienne-sur-Reyssouze, Laiz, Perrex

du 12 juillet au 17 juillet

**Mairies de St-André-de-Bâgé, Chavannes-sur-Reyssouze, St-Cyr-sur-Menthon,
St-Genis-sur-Menthon**

du 19 juillet au 24 juillet

Mairies de Pont-de-Vaux, St-Bénigne, Crottet, St-Jean-sur-Veyle

du 26 juillet au 31 juillet

Mairies de Arbigny, Sermoyer

LES PANNEAUX D'EXPOSITION



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Un SCoT c'est quoi et ça sert à quoi?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale dont la vocation est le développement et l'aménagement d'un territoire.

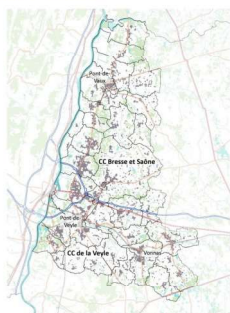
Il comprend trois notions clés :

- **Equilibre** entre le développement / l'urbanisation et la protection des ressources;
- **Cohérence** d'un ensemble territorial et de multiples politiques (habitat, économie, mobilité, environnement, agriculture...);
- **Anticipation** des évolutions futures du territoire et préparation de l'avenir.

Le SCoT tire sa force de sa cohérence avec les autres démarches de planification. Il doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur. Pour autant, les orientations du SCoT s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Mais à la différence de ces derniers, le SCoT ne s'élabore pas à l'échelle cadastrale : « le SCoT localise, les PLUi délimitent ».

Quel territoire ?

- 2 Communautés de Communes
- 38 communes
- 49 000 habitants



Qui pilote?

Créé en 2017, le rôle du Syndicat Mixte est de conduire la définition du projet de territoire au travers de l'élaboration du SCoT.

Le syndicat est présidé par Henri GUILLERMIN (maire de Gorrevod) accompagné de 3 vice-présidents : Claude JACQUET (maire de Chaveyriat), Bertrand VERNOUX (maire de Replonges) et Michel GENTIL (maire de Bey).

Un bureau de 12 membres et un conseil syndical de 38 membres (un représentant par commune) sont également en place.

Quelles étapes?



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Le diagnostic territorial : éléments de synthèse

-	+
Une hypermobilité surtout externe avec 59 % des actifs travaillant hors du périmètre du SCOT	Une configuration géographique favorable et stratégique entre les axes Paris Lyon Marseille et Rhin-Rhône
Une croissance de l'emploi qui s'est quasi-stopée depuis 2010	Des ressources naturelles et paysagères fortes avec 3 vallées : Saône, Reysouze et Veyle
L'économie agricole fortement impacté par la contexte conjoncturel récent : crise du lait, aléas des cours mondiaux des céréales, baisse de consommation de viande rouge.	Des espaces agricoles très diversifiés avec les activités de polyculture-élevage et maraîchage
Une hausse du prix du foncier et de l'immobilier avec la pression des flux résidentiels de l'Ain et de la région Lyonnaise vers le territoire	Un cadre de vie de grand intérêt pour les habitants et usagers du territoire avec des patrimoines de qualité (écologique, paysager, bâti)
Une répartition des équipements et des commerces sur l'ensemble du territoire qui risquent de fragiliser les polarités	Un taux de croissance démographique plus fort qu'ailleurs avec + 1 % de croissance annuelle moyenne



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Les défis à relever

- la lutte contre la consommation d'espace
- le renouvellement et la densification des tissus bâtis existants
- la préservation des paysages et de la trame verte et bleue
- la transition énergétique et la protection de la ressource en eau
- la maîtrise de l'aménagement commercial

Un objectif structurant : rééquilibrer l'armature territoriale



- + 10 500 habitants à l'horizon 2040;
- + 1.1 % de croissance / an;
- un **taux de croissance annuel moyen différencié** entre les communes en fonction de l'armature du territoire;
- des **vocations différenciées** entre les pôles;
- une **meilleure accessibilité** aux pôles d'emploi, de services, d'équipements et aux transports;
- faire jouer pleinement le rôle des **pôles structurants** et de leurs **aires d'influence**;
- **renforcer les fonctions de centralités des bourgs Accessibles**;
- **maintenir le chapelet de bourgs** jouant un rôle de pôle de première nécessité.

